

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/18

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement  
Rapporteur : AUBERT André

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : CALVET Jean

---

**OBJET :** Aides à diverses associations et organismes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement.  
Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre le Département, Seine-et-Marne Tourisme et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne.

Il s'agit d'attribuer une aide aux associations Maison de l'Environnement, AQUI'Brie, Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage et Maison du Bornage de la Forêt de Fontainebleau, à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, au Syndicat du Chemin des Roses, à l'Association La Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne et au Comité Départemental du Tourisme Équestre de Seine-et-Marne ; un avenant financier aux conventions pluriannuelles, signées avec chaque partenaire, est proposé à la signature du Président du Conseil général.

Les crédits sont prélevés sur les enveloppes de subventions des opérations "subvention de fonctionnement (ME, assoc)", "espaces naturels sensibles / subvention partenariat", "espaces naturels sensibles / entretien Chemin des Roses", "espaces naturels sensibles / autres participations, partenariats", « espaces naturels sensibles / ONF entretien forêts domaniales » et « espaces naturels sensibles / forêts domaniales - 2011".

Cette délibération concerne l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre le Département, Seine-et-Marne Tourisme et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général en date du 28 mai 2010 approuvant la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département, Seine-et-Marne Tourisme et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne, relative à la gestion et à la promotion des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre en Seine-et-Marne,

Vu la délibération du Conseil général n° 1/01 en date du 28 janvier 2011, relative au vote du budget primitif du Département,

Vu la délibération du Conseil général n° 1/16 en date du 28 janvier 2011, relative à l'adoption du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

Article 1 : d'attribuer au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne pour l'exercice 2011, une subvention de fonctionnement d'un montant de 46 000 €.

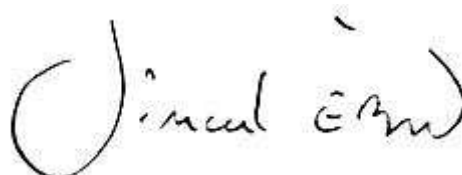
Article 2 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle entre le Département, Seine-et-Marne Tourisme et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet d'avenant au nom du Département.

Article 4 : de prélever ces crédits sur l'enveloppe inscrite à l'action « Espaces naturels sensibles / Autres » - opération « E.N.S. / Autres participations, partenariats ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Vincent ÉBLÉ